



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours interne et externe de
recrutement des secrétaires
d'administration et de contrôle du
développement durable de classe
supérieure, spécialité contrôle des
transports terrestres**

Session 2024

Rédacteur

Valérie LYONS, Attachée principale de l'Administration de l'Etat, présidente de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/secretaire-dadministration-controle-du-developpement-durable-classe-superieure-3>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/secretaire-dadministration-controle-du-developpement-durable-classe-superieure-1>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
A. ÉPREUVE ECRITE N°1 : CAS PRATIQUE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	6
B. ÉPREUVE ECRITE N°2, : « QUESTIONS A REPNSES COURTES » DU CONCOURS EXTERNE	7
C. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	7
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	7
A. ÉPREUVE DE LANGUE ETRANGERE COMMUNE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)	7
B. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY (CONCOURS EXTERNE)	8
C. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY (CONCOURS INTERNE).....	9
D. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	9
E. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	9
IV. RÉSULTATS DU CONCOURS	10
A. RESULTATS DU CONCOURS EXTERNE.....	10
B. RESULTATS DU CONCOURS INTERNE.....	10

Rapport général de la présidente du jury

*Valérie LYONS, Attachée principale d'Administration de l'Etat,
Concours interne et externe pour le recrutement de secrétaire administratif et de contrôle du
développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres*

Session 2024

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2024 des concours interne et externe de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Le décret n°2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- L'arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;
- L'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;
- L'arrêté du 12 janvier 2024 fixant la composition du jury des concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;
- L'arrêté du 02 janvier 2024 fixant au titre de l'année 2024, le nombre de postes offerts aux concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites du 17 mars 2024 ;
- La liste des candidats admissibles a été publiée le 13 mai 2024 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury notée sur 20 (coefficient 3), d'une durée de 25 minutes, et d'une épreuve orale de langue anglaise notée sur 20 (coefficient 2) d'une durée de 15 minutes. Les résultats ont été publiés le 28 juin 2024.

C. Statistiques

Candidats internes												
Années	2024			2023			2022			2021		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	93	61	32	163	107	56	129	95	34	179	129	50
Présents	31	19	12	38	28	10	36	28	8	61	31	30
Admissibles	20	14	6	28	23	5	16	13	3	16	11	5
Admis sur LP	6	3	3	9	5	4	5	3	2	5	2	3
Admis sur LC	3	2	1	3	3	0	1	1	0	2	2	0

Candidats externes												
Années	2024			2023			2022			2021		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	183	99	84	174	95	79	220	124	96	392	246	146
Présents	28	11	17	13	5	8	44	19	25	54	29	25
Admissibles	15	5	10	13	5	8	20	8	12	29	17	12
Admis sur LP	7	2	5	7	3	4	7	3	4	7	4	3
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	4	1	3	2	1	1

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Épreuves écrites du concours externe

Sur les 183 candidats inscrits, seuls 28 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 15%.

Le concours externe comporte 2 épreuves écrites.

Épreuves écrites du concours interne

Sur les 93 candidats inscrits, seuls 31 se sont présentés lors de l'épreuve écrite, soit un taux de présence de 33%. Ce faible taux d'inscrits peut s'expliquer par les spécificités du métier de CTT.

Le concours interne comporte une seule épreuve écrite.

A. Epreuve écrite n°1 : cas pratique des concours externe et interne

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le sujet du cas pratique portait sur un sujet d'actualité lié au monde du transport.

Il s'agissait de répondre à quatre questions pour préparer l'intervention du chef de service à une conférence régionale sur le thème de l'attractivité des métiers du secteur des transports routiers, présidée par le Préfet de région.

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 9 documents permettant de répondre aux quatre questions posées.

Les candidats devaient démontrer leur capacité à analyser des documents et trouver les éléments de réponse aux quatre questions posées.

Au vu du faible nombre de candidats, le jury s'est beaucoup attaché à la forme s'assurant ainsi que les candidats sont en capacité de rédiger de manière correcte les rapports inhérents au métier de CTT. Certaines copies sont difficiles à lire : l'écriture est donc un élément important et les candidats doivent veiller à rendre un devoir lisible.

La moyenne générale de cette épreuve est de 09,38 sur 20. Sur les 59 copies rendues, 27 ont eu une note supérieure à la note de 10.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Sur le fond, dans de nombreuses copies des points importants ont été omis, donnant l'impression que beaucoup de candidats avaient du mal à exploiter l'ensemble du dossier documentaire joint au sujet, et se concentraient sur quelques-uns des documents fournis en laissant de côté des informations importantes.

Plusieurs copies montrent des difficultés de compréhension de la consigne, une lecture trop rapide des questions posées, et aussi parfois une mauvaise compréhension du contenu des documents joints au sujet. D'autres copies abordent bien les points attendus, mais de manière succincte, sans forcément bien expliquer l'idée évoquée.

Sur la forme, la majorité des copies sont écrites correctement, certaines même bien écrites, avec un propos clair et structuré. En revanche, quelques copies sont nettement moins bien écrites, sans forcément comporter trop de fautes, mais mal formulées et avec des tournures de phrases difficilement compréhensibles. Enfin, pour quelques copies, on constate une mauvaise gestion du temps.

Une copie particulièrement soignée répond parfaitement aux questions posées. Quelques copies sont correctes, mais avec quelques omissions et des points qui auraient mérité d'être développés et une bonne partie des copies sont très incomplètes, avec des points importants qui n'ont pas été identifiés et surtout de réels problèmes de compréhension des

questions posées, des confusions dans les réponses apportées et, pour certaines, une très mauvaise gestion du temps. Sur la forme, des copies sont mal, voire très mal écrites, certaines phrases n'ayant aucun sens et donnant l'impression que le candidat ne maîtrise absolument pas l'idée qu'il a tenté d'exprimer.

B. Epreuve écrite n°2 : « questions à réponses courtes » du concours externe

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

L'épreuve consistait à répondre à une série de 8 questions appelant des réponses courtes.

La moitié des questions portait sur des connaissances spécifiques au transport routier et au contrôle des transports routiers, tandis que l'autre moitié était relative à des connaissances plus générales, le tout portant sur le programme établi en annexe de l'arrêté du 12 décembre 2012.

Cette épreuve nécessite donc d'avoir des connaissances sur la réglementation des transports routiers, et plus particulièrement en lien avec le métier de Contrôleur des Transports Terrestres. Mais il faut également disposer de connaissances plus générales quant à l'organisation administrative de la France et des institutions européennes.

Pour réussir correctement cette épreuve de questions à réponses courtes, il est donc nécessaire de bien se préparer et de connaître, notamment, les rudiments de la réglementation relative aux transports routiers.

La moyenne générale de cette épreuve est de 09,29 sur 20. Sur les 27 copies rendues, 12 ont eu une note supérieure à la note de 10.

C. Conseils aux candidats

L'écriture est un élément important et les candidats doivent veiller à rendre un devoir lisible et propre.

Pour l'épreuve n°1, il est impératif de lire attentivement les consignes et ne pas se précipiter pour répondre avant de s'être assuré d'avoir bien compris la question posée.

Pour l'épreuve n°2, il est nécessaire de bien se préparer et de connaître les rudiments de la réglementation relative aux transports terrestres pour réussir correctement cette épreuve.

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Epreuve de langue étrangère commune (Concours externe et interne)

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple et courante dans cette langue.

Il n'y a aucune nécessité pour cette épreuve de maîtriser parfaitement la langue anglaise. Cet exercice de présentation et de dialogue est à préparer avant l'audition.

Les contrôleurs des transports dans l'exercice de leurs missions sont amenés au quotidien, à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

De manière générale, les candidats externes réussissent mieux cette épreuve. Pour les candidats externes, les résultats sont très moyens.

B. Epreuve d'entretien avec le jury (Concours externe)

15 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 8,94 sur 20. Seuls 10 candidats se sont présentés.

L'épreuve d'entretien du concours externe est précédée de 25 minutes de préparation d'un bref exposé d'un sujet d'actualités et de société tiré au sort par le candidat. Cette année le jury a fait le choix de sujets portant exclusivement sur le monde du transport.

Le candidat débute l'entretien avec le jury par la présentation d'un bref exposé du texte tiré au sort. Cet exercice n'a pas pour but de mettre en difficulté les candidats. Il permet d'initier l'épreuve et permet également au jury d'apprécier les qualités de synthèse et d'expression du candidat.

L'entretien se poursuit avec des questions sur le parcours de formation, le parcours professionnel des candidats et les motivations des candidats pour ce métier très spécifique.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports est le fil conducteur de l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à deux mises en situation permettant au jury d'apprécier la compréhension du métier et ses éventuelles difficultés notamment lors d'une éventuelle opération de contrôle que ce soit sur route ou en entreprise.

Cet entretien permet d'évaluer la motivation et la compréhension des enjeux de la spécialité « contrôle des transports terrestres » mais aussi d'apprécier si les candidats ont bien compris les contraintes liées à l'année de formation et à la mobilité qui peut être nécessaire lors de la première affectation.

Certains candidats ont grâce à leur formation ou leur expérience professionnelle une très bonne connaissance du transport terrestre et ont donc pu facilement démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet emploi.

Les candidats étaient dans l'ensemble bien préparés au métier mais avec un manque de recul et certains ont du mal à situer cet emploi au sein du ministère. Ils connaissent mal le ministère et ses missions.

Certains candidats ont su sans aucune difficulté démontrer leur motivation à ce métier spécifique. Il peut s'agir de candidats ayant déjà une expérience dans le monde du transport.

C. Epreuve d'entretien avec le jury (CONCOURS INTERNE)

- 20 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 9,82 sur 20.

- 17 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 85%.

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

Le jury disposait du dossier constitué par chaque candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Le dossier RAEP est un support utile pour les membres du jury et son analyse permet de préparer les questions relatives à la carrière du candidat. Toutefois, il est le plus souvent stéréotypé et trop détaillé et il ne permet donc pas de déceler les compétences transposables au poste de contrôleur des transports terrestres.

Le point de départ de l'entretien est un exposé de présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat. La durée de cet exposé est limitée à 10 minutes.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports est le fil conducteur de l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à au moins deux mises en situation permettant au jury d'apprécier la compréhension du métier et ses éventuelles difficultés notamment lors d'une éventuelle opération de contrôle que ce soit sur route ou en entreprise.

D. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Certains candidats n'ont pas compris les enjeux du métier de CTT et ne se sont pas suffisamment renseignés à la fois sur le métier mais aussi sur le ministère et ses services.

Pour les candidats internes, le temps dédié à l'exposé est souvent mal utilisé : les exposés sont un peu courts ce qui laisse ensuite la place à de nombreuses questions de la part du jury.

Les motivations à intégrer un corps de la fonction publique qui exerce des missions de police et de contrôle de terrain avec les exigences spécifiques afférentes ne paraissent pas pleinement appréhendées par certains candidats alors qu'il s'agit d'un changement important au vu des missions à exercer.

E. Conseils aux candidats

Il est important de bien identifier la spécificité de ce concours qui a pour seul objectif d'assurer les missions de contrôleurs des transports terrestres. Il est donc important de bien se renseigner et de se rapprocher des DREAL pour rencontrer des contrôleurs déjà en poste.

Le fait de se présenter au concours interne de contrôleur des transports ne doit pas être considéré comme un moyen d'accéder à la catégorie B. Or, certains candidats n'ont pas forcément compris que l'affectation à l'issue du concours ne peut être que sur un poste de CTT. Les candidats n'ont pas toujours su démontrer leur motivation pour le métier et leur capacité à exercer ce métier où le relationnel est primordial.

Les candidats doivent aussi rester attentifs à bien connaître l'organisation du ministère et ses missions.

IV. RÉSULTATS DU CONCOURS

A. Résultats du concours externe

7 candidats ont été admis sur la liste principale et 0 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 28 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 10 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.

B. Résultats du concours interne

6 candidats ont été admis sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 31 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 17 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.